

COMMUNE D'UCCLE
Service de l'Urbanisme
Monsieur le Bougmestre d'Uccle
Maison Communale
Place Jean Vander Elst, 29
B – 1180 BRUXELLES

Bruxelles, le

V/Réf : ES/amU52F°47
N/Réf : AVL/CC/UCL-2.192/s.344
Annexe : /

Madame,

Objet : UCCLE. Avenue du Prince d'Orange, 1. Démolition de la villa actuelle et construction d'un immeuble de 24 logements et d'espaces de bureaux. Demande de permis d'urbanisme.

Avis de principe.

Correspondante : Mme Chantal de LAVELEYE – Echevine de l'Urbanisme.

En réponse à votre lettre du 18 février, réceptionnée le 25 février 2004, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'en sa séance du 17 mars 2004 et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis un avis de principe défavorable.

La Commission ne souscrit pas à la démolition de la villa non seulement en raison de ses qualités architecturales mais également de son très bon état de conservation. Elle regrette également qu'une petite étude historique du bâtiment fasse défaut au dossier, laquelle aurait permis d'éclairer les auteurs de projet sur le caractère particulièrement significatif et symbolique de l'édifice.

Bel exemple de style pittoresque ou « cottage anglo-saxon », la villa porte, sur l'aile située le long de la chaussée de Waterloo, la signature de l'architecte Thomas Jasinski (père de l'architecte Stanislas Jasinski et de l'ensemblier Stéphane Jasinski), de l'œuvre duquel elle serait l'un des derniers témoignages. Ses qualités architecturales font figurer l'édifice parmi les constructions représentatives de son époque, comme en atteste sa mention dans la prestigieuse revue d'architecture « Emulation » (février 1925). Bien qu'ayant subi quelques transformations, la bâtisse n'a rien perdu de son style et de son cachet initial.

Outre son intérêt historique et architectural intrinsèque, la Commission insiste sur la haute valeur symbolique de cette maison dans le paysage urbain où elle est implantée. Elle demeure en effet l'un des seuls cottages toujours sur pied parmi les très nombreux dont cette avenue était jadis jalonnée et témoigne de l'aspect qu'avait cette artère il y a près d'un siècle.

La villa continue, par ailleurs, de s'inscrire parfaitement dans le gabarit et l'alignement des autres villas unifamiliales plus récentes qui bordent actuellement l'avenue et présente un contexte urbanistique nettement préférable à celui qu'engendrerait l'immeuble hors gabarit envisagé dans le projet.

D'autre part, l'examen sur place de la bâtisse a permis de constater la bonne santé de l'édifice en dépit de son abandon depuis plusieurs mois. Sa charpente est en parfait état et les restants de décoration intérieure d'origine, notamment la cage d'escalier principale, sont de belle facture. Ses châssis et menuiseries d'origine, également typiques du style pittoresque, méritent d'être conservés

Pour toutes ces raisons, la Commission s'oppose fermement à la démolition de la villa et, en regard de ses qualités spatiales et des nombreuses possibilités qu'elle permet, plaide en faveur de sa réaffectation. Elle conçoit que des travaux y soient pratiqués pour autant qu'ils incluent la conservation des éléments architecturaux et décoratifs significatifs de la maison.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

J. DEGRYSE
Président

C.C. : A.A.T.L. – D.U.
A.A.T.L. – D.M.S.